



Assemblée générale

Distr. générale
1^{er} février 2024
Français
Original : anglais

Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Sainte-Hélène

Document de travail établi par le Secrétariat

Table des matières

	<i>Page</i>
Le territoire en bref	3
I. Évolution de la situation constitutionnelle, juridique et politique	5
II. Budget	6
III. Situation économique	6
A. Généralités	6
B. Développement	7
C. Agriculture et pêche	7
D. Transports et services publics	7
E. Banques et crédit	8
F. Tourisme	8
IV. Situation sociale	9
A. Généralités	9
B. Emploi	10
C. Éducation	10

Note : Les informations figurant dans le présent document de travail proviennent de sources publiques, notamment du gouvernement du territoire, et de renseignements que la Puissance administrante a communiqués au Secrétaire général le 4 décembre 2023 en application de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies. Pour tout complément d'information, se reporter aux documents de travail antérieurs à l'adresse suivante.



D.	Environnement	12
V.	Île de l'Ascension	13
A.	Statut constitutionnel et politique	13
B.	Situation économique et sociale	13
C.	Environnement	15
VI.	Tristan da Cunha	15
A.	Statut constitutionnel et politique	15
B.	Situation économique et sociale	16
C.	Environnement	16
VII.	Relations avec les organisations et les partenaires internationaux	17
VIII.	Statut futur du territoire	17
A.	Position du gouvernement du territoire	17
B.	Position de la Puissance administrante	17
IX.	Décision prise par l'Assemblée générale	18
Annexe		
	Carte de Sainte-Hélène	21

Le territoire en bref

Territoire : Sainte-Hélène, Ascension et Tristan da Cunha forment un territoire non autonome au sens de la Charte des Nations Unies, administré par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Représentant de la Puissance administrante : Le Gouverneur Nigel Phillips (depuis août 2022).

Situation géographique : Située dans l'Atlantique Sud, à environ 1 900 kilomètres de l'Angola et 2 900 kilomètres du Brésil, Sainte-Hélène est une petite île volcanique. L'île de l'Ascension est située à 1 200 kilomètres au nord-ouest de Sainte-Hélène, et Tristan da Cunha et les autres îlots à environ 2 400 kilomètres au sud.

Superficie : Les îles de Sainte-Hélène et de l'Ascension et l'archipel de Tristan da Cunha ont une superficie totale de 310 kilomètres carrés.

Zone économique exclusive : 1 641 294 kilomètres carrés.

Population : La population résidente de Sainte-Hélène est estimée à 4 078 personnes (septembre 2023) ; Ascension : 822 habitants (septembre 2023) ; Tristan da Cunha : 246 habitants (novembre 2023).

Espérance de vie à la naissance : femmes : 81 ans ; hommes : 74 ans (2022).

Langue : anglais.

Capitale : Jamestown (Sainte-Hélène) ; Georgetown (Ascension) ; Edinburgh of the Seven Seas (Tristan da Cunha).

Principaux partis politiques : néant.

Élections : Dernières élections : Sainte-Hélène : octobre 2021 (élections générales) ; Ascension : octobre 2022 (élections générales) ; Tristan da Cunha : mars 2019 (élections générales).

Parlement : Conseil législatif monocaméral sur Sainte-Hélène (15 sièges, 12 membres élus ; 40 % des 15 sièges, ainsi que la vice-présidence, sont occupés par une femme). En vertu de la Constitution de 2009, le Gouverneur est habilité à promulguer des lois pour Ascension et Tristan da Cunha après consultation du Conseil de l'île concerné. Ascension et Tristan da Cunha ont chacune un Conseil élu.

Produit intérieur brut (PIB) par habitant : 8 850 livres (Sainte-Hélène, 2021/22). D'après la Puissance administrante, Ascension n'ayant pas de population permanente, il est impossible de calculer son PIB par habitant. On ne dispose pas de données pour Tristan da Cunha.

Économie : À Sainte-Hélène, les recettes d'exportation sont tirées du tourisme, de la pêche, du café et de la vente de pièces de monnaie et de timbres-poste commémoratifs. Les services publics sont financés par les impôts sur le revenu, les droits de douane, les recettes provenant des redevances et l'aide financière du Royaume-Uni. Ascension reçoit une aide financière du Royaume-Uni pour le développement de ses infrastructures critiques et tire la majorité de ses recettes des impôts sur le revenu et sur les sociétés, auxquelles il faut ajouter les recettes provenant de la vente de timbres et de pièces de monnaie. L'économie de Tristan da Cunha repose sur la pêche durable de la langouste. L'archipel tire également quelques revenus de la vente de timbres et de pièces de

monnaie, ainsi que du tourisme (avant la pandémie). Il reçoit aussi une aide financière du Royaume-Uni destinée au développement des infrastructures, au financement de postes dans le domaine de l'éducation, aux soins de santé et à la formation des fonctionnaires.

Taux de chômage : 3,6 % (Sainte-Hélène, selon le recensement de la population et des logements de 2021). À l'exception des enfants, des époux et des conjoints, les personnes désirant rester sur l'île de l'Ascension doivent avoir un emploi. Le plein emploi a été atteint dans l'archipel de Tristan da Cunha.

Monnaies : Livre de Sainte-Hélène, dont le cours est aligné sur celui de la livre sterling (Sainte-Hélène et Ascension) ; livre sterling (Tristan da Cunha).

Aperçu historique : L'île de Sainte-Hélène, qui aurait été découverte en 1502 par un navigateur espagnol à la solde du Portugal, devient, à la fin du XVI^e siècle, un port d'escale pour les navires partant d'Europe à destination des Indes orientales. En 1633, les Pays-Bas l'annexent sans toutefois l'occuper. En 1659, la Compagnie britannique des Indes orientales en prend possession et s'y installe, deux ans après que le lord-protecteur du Commonwealth, Oliver Cromwell, lui a octroyé l'autorisation de gouverner l'île par le truchement d'une charte. L'île devient officiellement une colonie de la Couronne en 1833, un territoire britannique dépendant en 1981 et un territoire britannique d'outre-mer en 2002. Selon la Puissance administrante, Tristan da Cunha est l'archipel habité le plus isolé au monde. Il n'y a pas d'aéroport et il n'y a que neuf liaisons maritimes par an. La traversée depuis Le Cap (Afrique du Sud) dure environ sept jours.

I. Évolution de la situation constitutionnelle, juridique et politique

1. L'actuelle Constitution de Sainte-Hélène, Ascension et Tristan da Cunha, entrée en vigueur en septembre 2009, garantit le respect des droits humains et des libertés fondamentales. Elle a donné lieu à un changement de nom du territoire : « Sainte-Hélène et dépendances » est devenu « Sainte-Hélène, Ascension et Tristan da Cunha », ce qui a conféré le même statut aux trois îles. Le chef de gouvernement du territoire est le Gouverneur, qui est nommé par la Couronne britannique. La Constitution en vigueur le contraint davantage que la précédente à prendre des décisions avec l'assentiment des conseillers élus. La loi de 2002 intitulée British Overseas Territories Act prévoit que les citoyens des territoires britanniques d'outre-mer peuvent devenir citoyens britanniques à certaines conditions.

2. Le Conseil législatif de Sainte-Hélène se compose actuellement d'un président, d'une vice-présidente, d'un procureur général et de 12 autres membres élus par la population. Seuls les 12 membres élus ont le droit de vote. Le Président et la Vice-Présidente ont été élus par ces derniers, et le Procureur général est un membre *ex officio*. Le Conseil exécutif se compose d'une ministre principale, de quatre ministres et du Procureur général, membre *ex officio* sans droit de vote. La Ministre principale a été élue par le Conseil législatif. Elle a choisi quatre ministres parmi les membres ayant le droit de vote. Le Gouverneur préside les réunions du Conseil exécutif. Les élections générales désignant les membres élus du Conseil législatif se tiennent entre six semaines et trois mois après la dissolution du Conseil, à la date fixée par le Gouverneur.

3. La Constitution de 2009 renforce l'indépendance du pouvoir judiciaire à l'égard des pouvoirs législatif et exécutif. L'appareil judiciaire comprend une cour d'appel et une cour suprême, ainsi que des instances secondaires (à l'heure actuelle, un tribunal d'instance et un organe chargé de la réglementation du travail, dont le rôle est de statuer sur les revendications en matière d'emploi ; d'autres peuvent être créées par ordonnance) et un service médico-légal ayant pour mission d'enquêter en cas de décès soudain ou suspect. L'instance de dernier ressort est le Comité judiciaire du Conseil privé, qui n'est saisi que dans des circonstances déterminées. La Commission des médias, créée par ordonnance, est chargée de traiter les plaintes concernant les infractions au code de bonnes pratiques des médias.

4. Après l'examen de la gouvernance politique réalisé en 2019 et 2020, la tenue d'une consultation le 17 mars 2021 et l'approbation des résultats par le Conseil législatif, une ordonnance portant révision de la Constitution a été prise et soumise au Parlement en juillet 2021 et est entrée en vigueur le 25 octobre 2021. Elle a permis de mettre en place un système ministériel destiné à remplacer l'ancien système de comités.

5. En avril 2021, la fonction publique a adopté une nouvelle structure composée de cinq ministères (santé et services sociaux ; éducation, compétences et emploi ; environnement, ressources naturelles et planification ; sécurité et affaires intérieures ; trésor, infrastructures et développement durable) et d'un service d'appui central, qui apporte un soutien transversal à tous les ministères. En 2023, à la suite d'une révision de la structure des ministères, certains services qui relevaient du Ministère du trésor, des infrastructures et du développement durable ont été transférés au Ministère de la sécurité et des affaires intérieures ou au Service d'appui central, et un nouveau ministère chargé du développement économique a été créé.

6. Deux enquêtes ont été lancées au Parlement du Royaume-Uni en avril et juin 2023 : la première, entreprise par la Commission de l'administration publique et des

affaires constitutionnelles, visait à examiner les arrangements constitutionnels des territoires d'outre-mer et à établir si ces relations étaient adaptées au XXI^e siècle ; la seconde, ouverte par le Comité de procédure de la Chambre des communes, visait à examiner les options de représentation des territoires d'outre-mer à la Chambre des communes.

7. Dans sa contribution écrite à la première enquête, la Chambre de commerce de Sainte-Hélène a fait état des difficultés rencontrées par le monde des affaires et de la vulnérabilité de l'économie du territoire. Elle a également indiqué qu'un resserrement des relations constitutionnelles avec le Royaume-Uni serait bénéfique.

8. Dans les observations que la Commission de l'égalité et des droits humains de Sainte-Hélène a soumises dans le cadre des deux enquêtes, elle a fait valoir que le peuple de Sainte-Hélène avait besoin d'évoluer vers plus d'autonomie et de liberté et qu'il le souhaitait, relevant que les arrangements constitutionnels existants étaient manifestement coloniaux et obsolètes : si les territoires d'outre-mer étaient traités comme des territoires britanniques et non comme des territoires étrangers, la plupart des problèmes se régleraient d'eux-mêmes.

II. Budget

9. Du fait de la faiblesse de l'assiette fiscale, qui s'explique notamment par l'émigration et par le vieillissement de la population, le budget de Sainte-Hélène dépend en grande partie des aides financières du Royaume-Uni. Le budget de l'exercice 2023/24, présenté par le Ministre du trésor, des infrastructures et du développement durable le 28 juin 2023, s'élève à 47,1 millions de livres, soit une augmentation de 5,3 % par rapport à l'exercice précédent. Selon la Puissance administrante, afin d'équilibrer le budget de fonctionnement 2023/24, le Gouvernement britannique accorde une aide financière totale de 33,06 millions de livres (soit une augmentation de 4 % par rapport à l'année précédente), dont 27,86 millions destinés au budget de base, 2,9 millions aux opérations aériennes et 1,7 million de financement conditionnel pour les imprévus.

III. Situation économique

A. Généralités

10. Le principal employeur est le gouvernement de Sainte-Hélène. Il est suivi des secteurs du commerce de détail et des services. Le bâtiment, la pêche, l'horticulture et l'élevage sont également des sources de revenus pour la population locale. Depuis l'achèvement de l'aéroport, la hausse des salaires n'a généralement pas suivi l'inflation à Sainte-Hélène, ce qui a entraîné une légère baisse des revenus réels. En 2021/22, le revenu brut médian, corrigé de l'inflation, pour les employés à temps plein, était de 9 460 livres, soit une baisse de 1,5 % par rapport à l'année précédente. Le coût de la vie est considéré comme élevé, la plupart des biens devant être importés. Des facteurs externes, dont le taux de change entre la livre et le rand sud-africain, les tarifs du fret maritime et l'inflation au Royaume-Uni et en Afrique du Sud, jouent beaucoup sur les prix. Au troisième trimestre de 2023, le taux d'inflation annuel était de 2,7 %. La fourniture de services aux visiteurs, dont les dépenses concernent essentiellement les secteurs de l'hébergement, de l'alimentation, de l'hôtellerie et des transports, arrive en tête des exportations de Sainte-Hélène. L'ouverture de l'aéroport aux vols commerciaux, en octobre 2017, a entraîné une augmentation du nombre de touristes (à la fois les touristes et les membres de la diaspora rendant visite à leur famille et à leurs amis). En raison des restrictions de déplacement liées à la pandémie

de maladie à coronavirus (COVID-19), les dépenses des visiteurs ont chuté entre 2,6 et 3,6 millions de livres en 2021. En 2022, ces chiffres étaient plus élevés, puisque les visiteurs ont dépensé de 3,8 à 5,3 millions de livres sur l'île.

B. Développement

11. Le 1^{er} mai 2018, le Conseil exécutif a approuvé le Plan de développement économique durable (2018-2028), qui vise essentiellement à améliorer le niveau de vie et la qualité de la vie dans le territoire en augmentant les exportations et en réduisant les importations.

12. En 2019, le Département du développement international de l'époque a lancé un programme d'investissement dans le développement économique de 30 millions de livres pour la période 2019-2026 afin d'améliorer les infrastructures insulaires, de favoriser l'adaptation aux changements climatiques et d'apporter des fonds supplémentaires à la restauration de la forêt de nuages.

13. La vision et la stratégie adoptées par le gouvernement de Sainte-Hélène pour la période d'avril 2022 à mars 2025 placent la durabilité au cœur de toutes les stratégies et de tous les plans. Lorsque c'est possible et pertinent, le gouvernement associe ses mesures aux objectifs de développement durable (en particulier les objectifs 2, 3, 4, 6, 7, 8, 9, 13 et 14).

C. Agriculture et pêche

14. Selon le Bureau de statistique, le poisson et le café sont les deux principaux produits de base exportés par Sainte-Hélène et ont rapporté au total entre 0,35 million et 0,4 million de livres par an pour chacun des exercices 2017/18 et 2019/20 (environ 1 % du produit intérieur brut). Durant les exercices 2020/21, 2021/22 et 2022/23, il n'y a pas eu d'exportations de poisson en raison de la fermeture de la société Saint Helena Fisheries Corporation. En 2022/23, la valeur du café exporté était de 51 000 livres. La valeur des exportations de produits de base est normalement beaucoup plus faible que celle des exportations de services destinés aux visiteurs, y compris aux touristes.

D. Transports et services publics

15. L'accès à Sainte-Hélène se fait principalement par l'aéroport. Un service aérien commercial hebdomadaire depuis l'Afrique du Sud débuté le 14 octobre 2017 et assure le transport de passagers et le fret. Le service devient bihebdomadaire pendant les périodes de pointe. Sainte-Hélène reçoit également d'autres vols, tels que ceux affrétés par des particuliers et des vols d'évacuation sanitaire.

16. Un bateau destiné au transport de marchandises assure un service de fret régulier vers l'île et dessert Ascension quatre fois par an. Le territoire compte 166 kilomètres de routes à revêtement dur (116 km à Sainte-Hélène, 40 km à Ascension et 10 km à Tristan da Cunha) et 30 kilomètres de pistes (20 km à Sainte-Hélène et 10 km à Tristan da Cunha).

17. L'île de Sainte-Hélène a deux stations de radio locales et un opérateur de télévision par satellite qui retransmet par voie terrestre. Ascension dispose d'une station de radio locale et capte les signaux relayés depuis l'île de Sainte-Hélène. L'île capte aussi les services audiovisuels des forces britanniques et la télévision de l'armée américaine. Les signaux de télévision et de radio sont transmis à Tristan da Cunha par le service de radiodiffusion des forces britanniques. En août 2021, une branche du

câble sous-marin Equiano a été débarquée à Rupert's Bay (Sainte-Hélène) ; le câble est devenu opérationnel en octobre 2023, et fournit une connectivité ultrarapide.

18. Selon la Puissance administrante, en 2023, environ 20 % de l'énergie était produite à partir de sources renouvelables. L'un des objectifs de la stratégie énergétique est de porter la part des énergies renouvelables à 80 % d'ici 2027/28.

19. Selon la Puissance administrante, Sainte-Hélène a défini une stratégie relative aux ressources en eau et prévoit d'élaborer un plan détaillé de gestion de ces ressources. La stratégie relative aux ressources en eau pour la période 2020-2050, approuvée en 2020, tient compte de la nécessité de réduire le risque de pénurie et d'atténuer ses effets sur les moyens de subsistance, l'économie et l'environnement.

E. Banques et crédit

20. Il n'y a qu'une institution bancaire à Sainte-Hélène : la Bank of Saint Helena. Elle fournit des services bancaires de base et des services financiers connexes sur les îles de Sainte-Hélène et, par l'intermédiaire de sa succursale, de l'Ascension. Un service local de cartes de débit a été mis en place en décembre 2017.

21. En mai 2018, le Parlement britannique a adopté une loi intitulée Sanctions and Anti-Money Laundering Act, aux termes de laquelle le ou la Secrétaire d'État devait faire tout ce qui était raisonnablement possible pour aider les gouvernements des territoires d'outre-mer à établir un registre public des bénéficiaires effectifs des sociétés immatriculées dans leur juridiction et à préparer, avant le 31 décembre 2020, un projet d'ordonnance imposant à tout territoire d'outre-mer qui ne l'aurait pas encore fait d'ouvrir un tel registre. Le 14 décembre 2020, le Gouvernement britannique a publié un projet d'ordonnance instituant un cadre pour l'établissement de ces registres. Le gouvernement de Sainte-Hélène s'est attaché à créer un tel registre, avec l'aide du Gouvernement britannique s'il y a lieu. En 2020, le Royaume-Uni comptait raisonnablement que les registres des territoires d'outre-mer seraient en place d'ici à la fin de 2023.

F. Tourisme

22. La Puissance administrante et le gouvernement de Sainte-Hélène ont souligné l'importance de l'aéroport, qui ouvrait de nouvelles perspectives économiques pour l'île et contribuait à promouvoir le tourisme. Le territoire ne manque pas d'atouts pour attirer les visiteurs, notamment la beauté sauvage de ses paysages, sa faune exceptionnelle et ses sites historiques, tels que la Longwood House et la tombe de Napoléon Bonaparte. Au cours des six années qui se sont écoulées depuis l'ouverture de l'aéroport de Sainte-Hélène aux vols commerciaux, 17 181 passagers sont arrivés par avion ; 8 785 passagers étaient des vacanciers, dont 4 933 Saint-Hélieniens venus rendre visite à leur famille ou à des amis et 3 052 touristes (totaux calculés pour la période d'octobre 2017 à septembre 2023). Un vol est assuré entre Sainte-Hélène et Johannesburg chaque semaine, et deux fois par semaine de la fin du mois de novembre à février. En temps normal, un vol relie Sainte-Hélène à Ascension chaque mois. En 2022, 132 yachts ont accosté, transportant 460 personnes. Ce chiffre est faible par rapport à celui d'avant la pandémie, car les arrivées souffrent encore des effets des restrictions de déplacement imposées au début de la pandémie. D'après le Ministère des affaires étrangères, du Commonwealth et du développement du Royaume-Uni, le tourisme a reculé durant la pandémie. La stratégie de relance du tourisme pour la période 2022-2024, élaborée par le gouvernement de Sainte-Hélène et lancée le 24 avril 2023, définit une feuille de route afin d'aider l'île à retrouver les niveaux d'activité d'avant la pandémie.

23. Selon le Bureau de statistique, le nombre d'arrivées à Sainte-Hélène durant l'exercice 2022/23 (à l'exclusion des visiteurs d'un jour venant des navires de croisière) était de 3 606, soit une augmentation considérable par rapport à 2021/22.

IV. Situation sociale

A. Généralités

24. Selon la Puissance administrante, l'île a connu un exode après qu'il a été décidé, en 2002, d'octroyer de nouveau la citoyenneté britannique aux Saint-Héliéniens. Le recensement de la population réalisé en 2016 a montré une certaine amélioration : on comptait alors 4 534 résidents, soit 5,5 % de plus qu'en 2008. Cet accroissement de la population a débuté avec le lancement du projet d'aéroport, qui a occasionné une augmentation du nombre de Saint-Héliéniens regagnant l'île pour tirer parti de l'amélioration du marché de l'emploi et des débouchés économiques. En février 2021, 4 439 résidents ont été recensés, soit une légère baisse par rapport aux chiffres de 2016. Les recensements ont normalement lieu tous les 10 ans, mais il a été décidé d'en organiser un en 2021 compte tenu de l'ouverture des liaisons aériennes consécutive à la construction de l'aéroport (2017). Selon les estimations publiées par le Bureau de statistique en octobre 2023, la population résidente s'élevait à 4 078 personnes à la fin du mois de septembre 2023, ce qui représente une baisse de 3,4 % par rapport au mois de septembre 2022, où l'île comptait 4 223 résidents.

25. Les renseignements fournis par la Puissance administrante indiquent qu'au regard des critères internationaux, Sainte-Hélène est un territoire à revenu intermédiaire, présentant peu de signes de pauvreté matérielle. Afin de lutter contre la pauvreté, depuis juillet 2013, les ménages gagnant moins que le seuil minimum défini perçoivent des prestations sociales calculées en fonction de leurs revenus. À la fin du mois d'octobre 2023, 257 familles bénéficiaient de ces prestations et 845 personnes recevaient la pension de retraite de base de l'île. Le nombre de bénéficiaires de cette prestation a augmenté régulièrement ces dernières années, ce qui est cohérent avec les projections démographiques et le vieillissement de la population.

26. La dernière estimation du rapport de dépendance économique des personnes âgées de la population résidente, qui date de la fin du mois d'août 2023, est de 47, soit une augmentation par rapport au recensement de 2021, dont l'estimation était de 41. Sainte-Hélène présente ainsi un taux de dépendance économique des personnes âgées parmi les plus élevés au monde et un solde naturel peu propice à une amélioration de la situation dans un avenir prévisible. Cet état de fait commence à mettre à rude épreuve les services chargés d'assurer une prise en charge appropriée des personnes ayant des besoins complexes et des personnes âgées. L'âge des professionnels de ce secteur est en lui-même un problème : 25 % d'entre eux ont de 55 à 65 ans et 10 % ont plus de 65 ans.

27. Il existe un hôpital général à Jamestown et trois dispensaires dans les zones rurales, à savoir Longwood, Levelwood et Halfree Hollow. Tous les soins primaires, secondaires non complexes et d'urgence sont dispensés à l'hôpital de Jamestown et dans les dispensaires environnants. La Direction de la santé fournit des services d'oncologie, de physiothérapie, d'ergothérapie, d'obstétrique, de gynécologie, de radiologie et de dentisterie. Un service paramédical s'occupe de toutes les interventions d'urgence sanitaire et apporte son appui au fonctionnement quotidien du service des urgences. Les patients qui ont besoin de soins spécialisés ou tertiaires sont dirigés vers l'Afrique du Sud. En outre, 10 places sont disponibles dans des établissements au Royaume-Uni pour les habitants de Sainte-Hélène qui doivent subir

une intervention médicale complexe. Un service de soins en institution pour personnes âgées accueille 45 personnes âgées souffrant de difficultés physiques et mentales liées à l'âge et à la détérioration de leur état de santé général. Il existe un établissement de soins en institution pour adultes handicapés ou ayant des besoins particuliers, ainsi qu'un service d'aide à la vie autonome, qui est en cours d'extension afin de s'éloigner de l'approche de soins en institution traditionnellement adoptée pour ce groupe de clients. Un établissement de soins en institution est dédié aux enfants placés, et une campagne est menée de façon continue pour trouver des familles d'accueil. Le Plan stratégique (2024-2027) du Ministère de la santé et des services sociaux comporte six priorités stratégiques qui répondent à la complexité qui caractérise la prestation des services de santé et de soins à Sainte-Hélène.

28. Selon la Puissance administrante, en août 2022, les règles concernant la COVID-19 ont été modifiées et les restrictions relatives au confinement et aux tests ont été levées. L'île a donc emboîté le pas au monde et rouvert ses frontières, la stratégie de réponse à la COVID-19 ayant évolué vers une approche consistant à vivre avec la maladie. Lorsque l'île a été rouverte en août 2022, 98 % de la population avait déjà reçu au moins quatre doses de vaccin, ce qui offrait ainsi à la population l'un des plus hauts niveaux de protection disponibles à l'époque.

29. D'après la Puissance administrante, d'importants progrès continuent d'être accomplis par le gouvernement de Sainte-Hélène en vue de l'établissement d'un département professionnel de services à l'enfance, à même de fournir des services efficaces de protection de l'enfance et d'intervenir de manière préventive auprès des enfants et des jeunes. Ce département fournit une assistance sociale légale conforme à celle du reste du monde, en veillant à ce que les enfants et les jeunes soient protégés contre tout préjudice et obtiennent les meilleurs résultats possibles avec l'aide et l'intervention nécessaires. Afin d'améliorer la prise en charge des enfants qui sont dans le besoin par plusieurs organismes, il collabore avec les départements chargés de la santé et d'éducation en vue d'offrir rapidement une aide. La Puissance administrante continue de faciliter le travail du Children and Adults Safeguarding Board, qui est le fruit d'un partenariat de travail entre Sainte-Hélène et une autorité locale basée au Royaume-Uni visant à favoriser une amélioration constante et une protection efficace. Ce partenariat stratégique multi-institutions est composé de hauts responsables de l'aide sociale à l'enfance, de l'aide sociale aux adultes, de l'éducation, de la justice pénale, de la santé, de la police, d'organisations bénévoles et de groupes représentant les usagers de services.

30. La Commission pour l'égalité et les droits humains de Sainte-Hélène a élaboré un plan stratégique (2022-2025) qui offre au gouvernement de Sainte-Hélène la souplesse, la réactivité et la pertinence nécessaires à la promotion des droits humains sur l'île. Elle a confirmé que les objectifs fixés dans le plan avaient été alignés sur les objectifs de développement durable.

B. Emploi

31. Selon la Puissance administrante, si le taux de chômage est actuellement très faible, la productivité du travail est préoccupante. De nombreux Saint-Héléniens travaillent hors de l'île.

C. Éducation

32. L'enseignement est obligatoire et gratuit pour les enfants de 5 à 16 ans. Actuellement, quatre écoles financées par des fonds publics (trois écoles primaires et une école secondaire) sont ouvertes à Sainte-Hélène. Toutes bénéficient des services

d'une section de formation pédagogique, qui s'emploie en priorité à assurer le développement professionnel et le perfectionnement de l'ensemble du personnel enseignant. Le service d'inclusion aide les enfants et les jeunes ayant des besoins éducatifs particuliers ou un handicap.

33. Les étudiants des territoires d'outre-mer acquittent dans les universités britanniques les mêmes frais de scolarité que les étudiants britanniques à condition d'avoir vécu dans un territoire d'outre-mer britannique, dans l'Espace économique européen ou en Suisse les trois années précédant la première année universitaire de leur cursus. Sous réserve d'avoir obtenu le statut de résident permanent à leur arrivée au Royaume-Uni et d'entamer des études de premier cycle (à temps plein ou à temps partiel) pendant l'année universitaire 2023/24, ces étudiants pourront prétendre à des prêts destinés à couvrir leurs frais de scolarité en Angleterre. Ceux qui répondent aux conditions requises doivent obtenir un passeport britannique avant de demander à bénéficier du tarif national dans le cadre de leurs études au Royaume-Uni.

34. Le Ministère de l'éducation, des compétences et de l'emploi a profité de la décision de Student Finance England d'ouvrir aux territoires d'outre-mer les programmes de soutien des études supérieures au Royaume-Uni. Cette occasion est offerte depuis l'année académique 2022/23. Il travaille actuellement sur la question de la garantie des prêts étudiants. Créé en 2021, le service Career Access Saint Helena, qui fournit gratuitement et de manière objective conseils, information et orientation professionnelle à toute personne âgée de 11 ans ou plus, connaît un succès auprès des personnes sans emploi et des jeunes ayant quitté le système scolaire. Ce programme continue d'offrir à tous les jeunes ayant quitté le système scolaire la possibilité de poursuivre leurs études ou de participer à des activités de formation ou de perfectionnement en milieu professionnel. Le Ministère a remanié le programme d'apprentissage afin d'améliorer l'égalité entre les étudiants des filières professionnelles et universitaires et de s'assurer qu'il existe des possibilités d'apprentissage au sein du gouvernement de Sainte-Hélène.

35. Il est de plus en plus difficile de retenir le personnel enseignant qualifié et expérimenté. Celui-ci a la possibilité de suivre des formations professionnelles sur l'île, mais le Ministère a du mal à assurer ce perfectionnement de manière cohérente. Selon la Puissance administrante, le taux de rétention des enseignants locaux a chuté de 94 % en 2022 à 85 % en 2023 (96 % dans le primaire et 75 % dans le secondaire). Actuellement, 80 % des enseignants locaux ont une qualification internationale les rendant aptes à faire cours aux élèves de niveau 4 ou plus.

36. Selon la Puissance administrante, en 2023, 32 % des élèves ont obtenu leur certificat général d'études secondaires dans au moins cinq matières avec une note égale ou supérieur à C, y compris en anglais et en mathématiques. Ce résultat, bien qu'inférieur à celui de 2022, a dépassé les attentes. En 2023, le taux de réussite au baccalauréat (Advanced Level) était de 100 % (27 examens). Six étudiants ont décroché une bourse de Student Finance England en 2023 afin de poursuivre leurs études supérieures. La même année, deux autres ont obtenu un diplôme de premier cycle de l'enseignement supérieur. À ce jour, aucun de ces étudiants n'est revenu travailler à Sainte-Hélène.

37. Dans l'enseignement primaire, des travaux rigoureux continuent d'être menés pour répondre aux exigences du nouveau programme scolaire et améliorer les niveaux de connaissances en mathématiques et en anglais. En 2023, les résultats de l'évaluation standardisée de fin d'études primaires ont révélé une hausse du niveau des élèves par rapport à 2022. En mathématiques, 70 % des élèves ont satisfait aux attentes fixées pour leur groupe d'âge, contre 56 % en 2022, et 71 % ont satisfait à ces attentes en anglais, contre 57 % en 2022. Au total, 58 % des élèves ont répondu à ces attentes en anglais et en mathématiques. L'intégration demeure l'une des

principales priorités des établissements scolaires, qui se sont unanimement engagés à offrir des chances égales à tous les élèves. Elle n'est cependant pas facile à mettre en œuvre, car le réseau d'enseignement accueille de plus en plus d'enfants qui ont des besoins éducatifs particuliers ou se trouvent en situation de handicap, ou qui souffrent de problèmes sociaux, affectifs ou de troubles mentaux. À l'heure actuelle, 21 % des élèves du secondaire et 19 % du primaire ont des besoins éducatifs particuliers ou se trouvent en situation de handicap. Les années précédentes, une équipe multidisciplinaire apportait un appui continu à ces élèves, mais ce n'est plus le cas. Le service d'inclusion ne dispose pas de professionnels comme des psychopédagogues, des psychologues cliniciens, des orthophonistes. Malgré cela, avec les ressources disponibles, il veille à l'élaboration et à la révision, à intervalles réguliers, de plans d'apprentissage personnalisés et adaptés, en collaboration étroite avec les élèves, les enseignants et les parents ou aidants. Le Centre universitaire de Sainte-Hélène continue de proposer des programmes d'études dynamiques, offrant une aide aux étudiants adultes et créant de plus en plus de formations générales et professionnelles. Toutefois, le nombre de personnes inscrites a diminué depuis que l'on a supprimé la subvention pour les cours de niveau 3 et des niveaux supérieurs. Le Centre propose actuellement plus de 300 cours aux 649 étudiants inscrits.

38. En novembre 2019, la Direction de l'éducation et de l'emploi a officiellement lancé l'Institut de recherche de Sainte-Hélène (voir [A/AC.109/2020/13](#)). L'intérêt pour la recherche s'est accru à la suite de la diminution des demandes soumises à l'Institut, due à la COVID-19. En 2023, 14 demandes ont été reçues et approuvées. Le Ministère de l'éducation, des compétences et de l'emploi gère également une bibliothèque publique ouverte aux insulaires. À ce jour, 1 337 personnes (997 adultes et 340 enfants) y sont abonnées.

D. Environnement

39. Selon la Puissance administrante, l'isolement de l'île de Sainte-Hélène a favorisé l'apparition d'une faune et d'une flore terrestres et aquatiques d'une variété inhabituelle et extraordinaire. Sainte-Hélène est fortement tributaire des ressources extérieures pour le financement de ses projets de protection de l'environnement. Dans son plan stratégique pour 2023-2026, le Ministère de l'environnement, des ressources naturelles et de la planification définit six priorités stratégiques et leurs objectifs associés, en vue d'améliorer et de protéger les milieux naturels, les ressources naturelles et la biodiversité de Sainte-Hélène. Une zone maritime de 200 milles marins entourant Sainte-Hélène a été officiellement désignée aire marine protégée en 2019.

40. D'après la Puissance administrante, depuis l'adoption d'une politique de gestion des déchets et du plan de mise en œuvre correspondant, l'île a progressé de manière significative sur ce sujet : les déchets organiques sont compostés, tandis que la décharge s'est dotée d'une petite unité de recyclage des matériaux qui compacte et met en balles les canettes en aluminium (avant exportation), les plastiques et les cartons. De plus, un service de collecte des déchets recyclables auprès des particuliers et des entreprises et aux points de ramassage sera lancé au début de 2024. Ces mesures devraient considérablement prolonger la durée de vie résiduelle du centre d'enfouissement.

V. Île de l'Ascension

A. Statut constitutionnel et politique

41. Sur l'île de l'Ascension, le pouvoir exécutif est exercé par le Gouverneur de Sainte-Hélène, Ascension et Tristan da Cunha, qui nomme un administrateur résident relevant de son autorité. Le Gouverneur est assisté par le Conseil de l'île, qui comprend actuellement cinq membres élus et trois membres *ex officio* : l'Administrateur, le Directeur des ressources et le Procureur général qui n'ont pas le droit de vote. L'actuel Administrateur, Simon Minshull, a pris ses fonctions le 2 novembre 2022. Il représente le Gouverneur du territoire, dirige le gouvernement de l'île et, en tant que membre *ex officio*, remplace le Gouverneur à la présidence du Conseil de l'île en son absence.

42. Des élections ont lieu tous les trois ans. Les dernières élections générales se sont tenues en octobre 2022. Tous les électeurs inscrits âgés de plus de 18 ans peuvent voter. En vertu de la Constitution de 2009, le Gouverneur est habilité, après consultation du Conseil de l'île, à légiférer pour Ascension. Ascension a sa propre législation, mais le droit du territoire de Sainte-Hélène s'y applique à condition de ne pas être contraire à la législation locale et d'être adapté à la situation, et sous réserve de modifications si les circonstances l'exigent.

43. Selon la Puissance administrante, l'île de l'Ascension compte actuellement cinq postes d'agents de police à plein temps, notamment un officier supérieur ayant le grade d'inspecteur et qui relève du directeur de la police de Sainte-Hélène. La fonction d'officier de justice est exercée par le Procureur général d'Ascension, qui est également Procureur général de Sainte-Hélène et de Tristan da Cunha. Il est basé à Sainte-Hélène et est assisté localement par des juristes du Conseil de la Couronne (Crow Counsel). Le premier magistrat de l'île de Sainte-Hélène remplit aussi les fonctions de juge à Ascension, assisté de quatre juges de paix locaux non professionnels. Le service d'aide juridique (Public Solicitor) de l'île de Sainte-Hélène conseille les habitants avec le concours de deux avocats non professionnels locaux. Trois coroners exercent leurs fonctions sur place et un quatrième au bureau du premier magistrat à Sainte-Hélène.

B. Situation économique et sociale

44. Pour habiter sur l'île de l'Ascension, il est nécessaire d'y avoir un emploi. Par conséquent, selon la Puissance administrante, la totalité des habitants ont un emploi (688 personnes) ou sont à la charge de personnes ayant un emploi. Au 30 septembre 2023, on recensait 34 habitants adultes sans emploi, 5 habitants âgés de 16 à 18 ans participant à des programmes de formation pour les jeunes et 95 enfants de moins de 16 ans. Les habitants de l'île ne peuvent pas obtenir le droit de résidence, même si certains y vivent depuis plusieurs années et ont des enfants et des petits-enfants qui y habitent, selon la Puissance administrante. La plupart des services sont publics. Une organisation privée à but non lucratif assure la distribution de l'eau et de l'électricité dans la majeure partie de l'île, la base militaire américaine pourvoyant elle-même à ses besoins. L'île n'exporte aucune marchandise et sa production alimentaire est faible, à l'exception d'une petite installation de production hydroponique mise en place par le gouvernement. L'économie de l'île est relativement fragile et dépend des organismes de défense et de communication basés sur son territoire. Les dépenses publiques sont financées, entre autres, par les impôts sur les sociétés et les revenus, les impôts fonciers et les droits de douane. Ces recettes couvrent les dépenses nécessaires à la fourniture des services publics essentiels. Il faut continuellement

investir dans les infrastructures de l'île et maintenir dans le même temps des réserves de liquidités suffisantes. Le Gouvernement britannique a financé les infrastructures critiques de l'île au moyen de son fonds Conflits, Stabilité et Sécurité entre 2018 et 2022, et son programme international de financement a pris le relais depuis 2022.

45. Depuis 2019, l'ensemble de la zone économique exclusive de l'île de l'Ascension a été désigné aire marine protégée, pour donner suite à l'engagement pris par le Gouvernement britannique, qui contribue ainsi plus largement à l'initiative de la Ceinture bleue. Toute pêche commerciale à grande échelle ou extraction minière dans l'aire marine protégée est interdite, ce qui fait de cette dernière l'une des plus grandes au monde à offrir un tel niveau de protection.

46. Les services de santé sont dispensés par l'hôpital de Georgetown, qui est pleinement opérationnel. Lorsque le traitement n'est pas possible sur place, les patients sont dirigés vers le Royaume-Uni ou en Afrique du Sud. Les habitants de l'île ont accès à une salle de sport, à trois piscines et à quelques autres installations sportives limitées. Ascension a commencé à administrer les premières doses de vaccins contre la COVID-19 en février 2021, et le Gouvernement britannique fournit des doses de rappel à intervalles réguliers depuis.

47. L'aéroport de l'Ascension est un terrain d'aviation militaire dont l'accès aux vols civils est restreint. En mars 2023, la piste a été entièrement rouverte après trois ans de travaux de réparation financés conjointement par les Gouvernements britannique et américain. Depuis le 18 novembre 2017, le Gouvernement britannique offre un vol direct affrété entre Sainte-Hélène et Ascension chaque mois pour la population civile d'Ascension. En mai 2023, la piste réparée a été homologuée par la Federal Aviation Administration des États-Unis, ce qui permet à la population civile de l'île d'Ascension de se rendre directement au Royaume-Uni en empruntant le pont aérien de l'Atlantique Sud, qui assure deux vols hebdomadaires au moyen d'un aéronef militaire de transport de passagers. Les principales liaisons maritimes de fret sont assurées par le Ministère britannique de la défense, et les bateaux civils destinés au transport de marchandises qui sont affrétés périodiquement pour desservir Sainte-Hélène font escale sur l'île d'Ascension.

48. L'école du village de Two Boats offre un enseignement à tous les enfants âgés de 3 à 16 ans et, depuis 2021, propose un nombre limité de cours de niveau A aux enfants ayant abandonné l'école. Il existe un comité de protection de l'enfance, composé d'un assistant social, d'agents de police et de professionnels des secteurs de la santé et de l'enseignement, qui se réunit pour examiner des cas individuels et prend des décisions sur la meilleure façon de procéder dans des situations particulières. Il se réunit pour discuter de cas individuels et prend des décisions sur la meilleure façon de procéder dans des situations spécifiques relatives à la protection. Un conseil de plus grande ampleur, présidé par l'Administratrice, se réunit chaque trimestre pour superviser l'équipe et aborder des questions plus générales liées à la protection de l'enfance sur l'île de l'Ascension. Le recrutement d'un travailleur social à temps plein a considérablement renforcé la sensibilisation en matière de protection et a abouti à la mise en place de nouvelles politiques et procédures et à l'organisation de formations destinées à harmoniser davantage les pratiques de l'île de l'Ascension avec celles du Royaume-Uni. Des avancées ont été observées dans la réglementation et l'enregistrement des assistants maternels, dont le travail auprès des enfants en âge préscolaire est crucial, aucune structure spécialisée n'existant actuellement sur l'île. L'éducation et la mobilisation d'un large éventail de personnes au sein de la communauté permettent également de renforcer la sensibilisation à la protection de l'enfance et l'accès à l'aide sociale.

C. Environnement

49. L'île compte la deuxième population nicheuse de tortues vertes de l'océan Atlantique et abrite 7 espèces endémiques de plantes, 1 d'oiseaux de mer, 11 de poissons et 27 d'invertébrés. Il est probable que d'autres espèces uniques appartenant à des catégories moins étudiées vivent exclusivement sur l'île. Les espèces exotiques envahissantes et les changements climatiques constituent les plus grandes menaces pour la biodiversité de l'île.

50. La Direction de la protection de l'environnement et de la pêche a mis en place une équipe multidisciplinaire de scientifiques et d'administrateurs basée sur l'île pour appliquer la stratégie et le plan d'action pour la biodiversité de l'île de l'Ascension. Huit zones protégées préservent la faune et la flore terrestres de l'île, et la totalité des 440 000 kilomètres carrés de la zone économique exclusive de l'île est une aire marine protégée depuis 2019. Publié en mars 2021 après des consultations avec les parties prenantes, le plan de gestion de l'aire marine protégée de l'île de l'Ascension expose la manière dont cette aire serait gérée pendant les cinq années suivantes. L'aire marine protégée abrite des espèces menacées et des espèces endémiques, qui ont été relativement peu perturbées par l'activité humaine. Le plan vise à protéger des écosystèmes marins entiers et les processus naturels qui les soutiennent, ainsi qu'à faire respecter l'importance culturelle qu'a l'océan pour les habitants de l'île. La pêche commerciale à grande échelle est interdite dans l'ensemble de l'aire marine protégée, et aucune forme de pêche autre que la pêche pratiquée à des fins scientifiques, strictement encadrée, n'est autorisée au-delà de 12 milles marins de l'île.

VI. Tristan da Cunha

A. Statut constitutionnel et politique

51. À Tristan da Cunha, le pouvoir exécutif est exercé par le Gouverneur de Sainte-Hélène, Ascension et Tristan da Cunha, qui nomme un administrateur résident relevant de son autorité. L'Administrateur actuel est Philip Kendall. Le Gouverneur est assisté par le Conseil de l'île, qui comprend l'Administrateur (qui en assure la présidence), huit membres élus (dont le Chef du Conseil et au moins une femme) et trois membres nommés. Des élections ont lieu tous les trois ans. Tous les électeurs inscrits âgés de plus de 18 ans peuvent voter. En vertu de la Constitution de 2009, le Gouverneur est habilité, après consultation du Conseil de l'île, à légiférer pour Tristan da Cunha.

52. Tristan da Cunha a sa propre législation, mais le droit du territoire de Sainte-Hélène s'y applique à condition de ne pas être contraire à la législation locale et d'être adapté à la situation, et sous réserve de modifications si les circonstances l'exigent. En dernier recours, c'est la législation de l'Angleterre et du Pays de Galles qui s'applique. Un agent policier employé à plein temps et deux auxiliaires de police assurent le maintien de l'ordre. L'Administrateur exerce également les fonctions de magistrat et de coroner. Il n'y a pas de prison à Tristan da Cunha.

53. Dans les observations qu'il a soumises dans le cadre des enquêtes mentionnées au paragraphe 6, le Conseil de l'île a déclaré que Tristan da Cunha devrait devenir un territoire britannique à part entière et que l'archipel ne cherchait pas à être représenté directement au Parlement.

B. Situation économique et sociale

54. L'économie de Tristan da Cunha repose sur l'agriculture et la pêche de subsistance traditionnelles. La langouste est pêchée de manière écologiquement viable et exportée. La sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne a causé quelques problèmes d'accès au marché pour la langouste de l'île, bien qu'il existe des dispositions exonérant de droits l'importation de la langouste entière dans l'Union européenne.

55. Depuis 2007, Tristan da Cunha bénéficiait de moyens de télécommunication limités. Les habitants ont accès à Internet, quoiqu'à une très faible bande passante, au moyen d'un système Wi-Fi.

56. En 2009, le Conseil de l'île a établi des stratégies générales visant à garantir l'avenir de l'île sur le plan financier. Selon le Royaume-Uni, même en procédant à ces réformes, l'île sera très prochainement insolvable à moins que ne soient prises de nouvelles mesures draconiennes. En 2011, le budget de l'île a fait l'objet d'un examen approfondi, et des règles strictes concernant les dépenses et la passation des marchés ont été mises en place. Selon la Puissance administrante, un appui financier externe reste nécessaire (et le demeurera pendant de nombreuses années) à la réalisation des projets d'infrastructures et au renforcement des capacités.

57. Le Ministère britannique des affaires étrangères, du Commonwealth et du développement finance les postes de médecin résident(e). Afin de renforcer les capacités de l'île, il finance aussi plusieurs postes, parmi lesquels trois postes d'infirmier(ère) clinicien(ne), un poste d'agent(e) des finances, un poste de conseiller(ère) pour les questions de police, des postes d'enseignant(e) et un poste d'assistant(e) social(e), tous expatriés. En outre, il subventionne une visite annuelle chez le dentiste et une visite biennale chez l'optométriste, ainsi que des visites chez d'autres spécialistes. Il finance également les visites de courte durée effectuées par d'autres professionnels, tels que des vétérinaires et des auditeurs. Enfin, il finance des formations sur l'île et à l'extérieur. Consacrées à la pêche, à l'agriculture, au tourisme, aux services postaux, aux travaux publics, à l'informatique et aux communications, elles ont été dispensées à l'ensemble des agents publics. Un programme d'équipement pluriannuel d'un coût de 12,8 millions de livres a permis de construire de nouvelles installations sanitaires et des infrastructures portuaires, et un projet routier devrait être lancé en 2024. D'autres dépenses d'investissement dans les infrastructures nécessaires pour l'avenir font actuellement l'objet de négociations.

58. L'île dispose d'une école, dans laquelle deux enseignants expatriés donnent des cours aux enfants et aux jeunes de 3 à 16 ans. Après l'âge de 16 ans, il faut quitter l'île pour poursuivre ses études. L'administration insulaire est résolue à aider tous les jeunes qui souhaitent s'engager sur cette voie. En général, les jeunes quittent l'école à l'âge de 16 ans et travaillent ensuite dans la fonction publique ou le secteur de la pêche.

59. La perturbation des transports causée par la pandémie de COVID-19 a largement pris fin, les liaisons maritimes ayant retrouvé leur fréquence habituelle. Le Gouvernement britannique a approvisionné l'île en vaccins contre la COVID-19 : les doses initiales ont été livrées en avril 2021, et les rappels en octobre 2022.

C. Environnement

60. Les Îles de Gough et Inaccessible sont toutes deux des Sites du patrimoine mondial de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, et l'île Nightingale est un site Ramsar.

61. Tristan da Cunha mène à bien plusieurs projets de protection de l'environnement avec l'aide de partenaires, notamment la Royal Society for the Protection of Birds. Les projets relevant du Programme pour l'environnement des territoires d'outre-mer et du fonds Darwin visent notamment à chasser les espèces invasives des îles inhabitées de l'archipel de Tristan da Cunha. Des projets ont également été menés pour protéger l'exceptionnel bruant de Wilkins et pour éliminer le lin envahissant de l'île Inaccessible.

62. Depuis 2020, une superficie de 690 000 kilomètres carrés de la zone économique exclusive de Tristan da Cunha a été désignée zone de protection marine ; c'est la plus grande zone d'interdiction de pêche et de collecte dans l'océan Atlantique. Cette décision aidera à protéger les albatros, les gorfous sauteurs, les requins bleus et les baleines à bec, des espèces en danger critique, ainsi que le reste de la faune, de la flore et des milieux marins.

VII. Relations avec les organisations et les partenaires internationaux

63. Selon le gouvernement du territoire, le 27 février 2020, le Comité du développement économique a fait sienne la recommandation tendant à ce que Sainte-Hélène déclare officiellement être un petit État insulaire en développement et entreprenne les démarches nécessaires pour s'associer à l'une des commissions régionales de l'ONU. Le 24 mars, le Conseil exécutif a approuvé la recommandation, sous réserve que le Ministère des affaires étrangères, du Commonwealth et du développement confirme qu'aucune autorisation de la Puissance administrante n'était nécessaire.

VIII. Statut futur du territoire

A. Position du gouvernement du territoire

64. Des informations sur l'évolution du statut politique et constitutionnel de Sainte-Hélène figurent à la section I ci-dessus.

B. Position de la Puissance administrante

65. En 2023, le Conseil ministériel conjoint Royaume-Uni-territoires d'outre-mer a tenu deux réunions à Londres, les 11 et 12 mai et les 14 et 15 novembre, pendant lesquelles la Puissance administrante a accueilli les représentants des gouvernements de ses territoires d'outre-mer.

66. Dans le communiqué adopté à la réunion tenue en mai, le Gouvernement britannique et les dirigeants des territoires d'outre-mer ont rappelé que le principe de l'égalité des droits des peuples et le droit de ceux-ci à disposer d'eux-mêmes, inscrits dans la Charte des Nations Unies, s'appliquaient aux peuples des territoires d'outre-mer. Ils ont réaffirmé qu'il importait de promouvoir le droit des peuples des territoires à disposer d'eux-mêmes, ce qui relevait de la responsabilité collective de l'ensemble du Gouvernement britannique.

67. Le Gouvernement britannique et les dirigeants des territoires d'outre-mer ont dit qu'ils étudieraient plus avant les moyens d'aider ces territoires à continuer de bénéficier de l'appui de la communauté internationale pour se défendre contre des revendications de souveraineté hostiles. Le Royaume-Uni continuerait également

d'appuyer les demandes de retrait de la liste présentées par les territoires non autonomes dont la population permanente en exprimerait le souhait.

68. Dans la déclaration commune publiée le 14 décembre 2023 à l'issue de la réunion de novembre, le Gouvernement britannique et les dirigeants des territoires d'outre-mer ont indiqué que le Royaume-Uni aiderait les gouvernements démocratiquement élus de ces territoires, s'ils le souhaitaient, à assumer de nouvelles responsabilités, dans le cadre d'une plus grande autonomie, ainsi que les obligations qui les accompagnent. Le Royaume-Uni prendrait ces mesures conformément à sa responsabilité souveraine et au droit international, tout en veillant au respect des obligations découlant de la Charte des Nations Unies et des conventions internationales applicables, ainsi que de la constitution de chaque territoire d'outre-mer.

69. Le 10 octobre 2023, à la 8^e séance que la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) a tenue durant la soixante-dix-huitième session de l'Assemblée générale, le représentant du Royaume-Uni a déclaré que le Gouvernement britannique entretenait avec ses territoires d'outre-mer des relations modernes fondées sur le partenariat, des valeurs communes et le droit du peuple de chaque territoire de choisir de rester britannique.

70. Le représentant a ajouté que ces territoires étaient largement autonomes sur le plan interne, sous la seule réserve que le Royaume-Uni conservait les pouvoirs lui permettant de s'acquitter de ses obligations au regard du droit international. En outre, le Conseil ministériel conjoint se réunissait chaque année pour suivre et faire avancer les priorités collectives, telles que la protection de l'environnement, et le Royaume-Uni s'engageait à aider les territoires à les concrétiser tout en assumant ses responsabilités, notamment en matière de sécurité. Le Gouvernement britannique fournissait un appui financier et technique permettant de renforcer les capacités et la résilience locales, et divers projets d'infrastructure sont en cours (voir [A/C.4/78/SR.8](#)).

71. Le Gouvernement britannique a apporté son soutien aux territoires d'outre-mer depuis le début de la pandémie de COVID-19. Il a notamment financé et distribué des kits de dépistage, des produits de laboratoire, du matériel médical, des fournitures médicales et des vaccins contre la COVID-19, y compris des doses de rappel, et apporté son savoir-faire dans le domaine de la santé publique. Selon la Puissance administrante, l'aide qu'elle a fournie s'inscrivait dans le prolongement de son engagement constant envers les peuples de ses territoires d'outre-mer.

IX. Décision prise par l'Assemblée générale

72. Le 7 décembre 2023, l'Assemblée générale a adopté la résolution [78/96](#) sans l'avoir mise aux voix, en se fondant sur le rapport du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux sur ses travaux de 2023 ([A/78/23](#)) et sur la recommandation formulée ultérieurement par la Quatrième Commission. Dans cette résolution, l'Assemblée générale :

a) Réaffirme le droit inaliénable du peuple de Sainte-Hélène à l'autodétermination, conformément à la Charte des Nations Unies et à sa résolution [1514 \(XV\)](#) contenant la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux ;

b) Réaffirme que, s'agissant de la décolonisation de Sainte-Hélène, le principe de l'autodétermination est incontournable et qu'il constitue aussi un droit fondamental consacré par les conventions pertinentes relatives aux droits de l'homme ;

c) Réaffirme également qu'en fin de compte, c'est au peuple de Sainte-Hélène lui-même qu'il appartient de déterminer librement son futur statut politique, conformément aux dispositions applicables de la Charte, de la Déclaration et de ses résolutions sur la question, et, à cet égard, demande à la Puissance administrante d'agir en coopération avec le gouvernement du territoire et les organes compétents du système des Nations Unies pour mettre au point des programmes d'éducation politique dans le territoire afin de faire prendre conscience à la population de Sainte-Hélène de son droit à l'autodétermination, compte tenu des différents statuts politiques légitimes envisageables sur la base des principes clairement définis dans sa résolution 1541 (XV) et ses autres résolutions et décisions en la matière ;

d) Souligne l'importance de la Constitution du territoire de 2009 et du renforcement de la démocratie et de la bonne gouvernance, dont la réforme de la gouvernance ;

e) Prie la Puissance administrante d'aider le territoire à mener à bien des activités d'éducation et de sensibilisation de la population, conformément à l'alinéa *b* de l'Article 73 de la Charte, et invite à cet égard les organismes compétents des Nations Unies à fournir une assistance au territoire s'il en fait la demande ;

f) Prie la Puissance administrante et les organisations internationales compétentes de continuer de soutenir l'action menée par le gouvernement du territoire pour régler les problèmes du développement socioéconomique de Sainte-Hélène ;

g) Souligne que le territoire devrait continuer de participer aux activités du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, notamment aux séminaires régionaux, afin que le Comité puisse disposer d'informations à jour sur le processus de décolonisation ;

h) Souligne également qu'il importe que le Comité spécial soit informé des vues et des souhaits du peuple de Sainte-Hélène et comprenne mieux sa situation, y compris la nature et la portée des arrangements politiques et constitutionnels existant entre Sainte-Hélène et la Puissance administrante ;

i) Demande à la Puissance administrante de prendre pleinement part et de coopérer sans réserve aux travaux du Comité spécial afin d'assurer l'application des dispositions de l'alinéa *e* de l'Article 73 de la Charte ainsi que de la Déclaration et afin de donner au Comité des avis au sujet de l'application des dispositions de l'alinéa *b* de l'Article 73 de la Charte relatives au renforcement de la capacité de Sainte-Hélène de s'administrer elle-même, et encourage la Puissance administrante à faciliter l'envoi de missions de visite et de missions spéciales dans le territoire ;

j) Réaffirme qu'en vertu de la Charte, il incombe à la Puissance administrante de promouvoir le développement économique et social du territoire et de préserver son identité culturelle, et demande à la Puissance administrante de s'employer activement à obtenir et utiliser efficacement toute l'assistance possible, dans le cadre d'arrangements tant bilatéraux que multilatéraux, en vue de renforcer l'économie du territoire ;

k) Prend en considération le Programme de développement durable à l'horizon 2030, y compris les objectifs de développement durable, souligne qu'il importe de stimuler le développement économique et social durable du territoire, en encourageant une croissance économique soutenue, partagée et équitable, en ouvrant des perspectives à tous, en réduisant les inégalités, en améliorant les conditions de vie de base, en favorisant un développement social équitable pour tous et en promouvant une gestion intégrée et durable des ressources naturelles et des écosystèmes qui contribue, notamment, au développement économique, social et

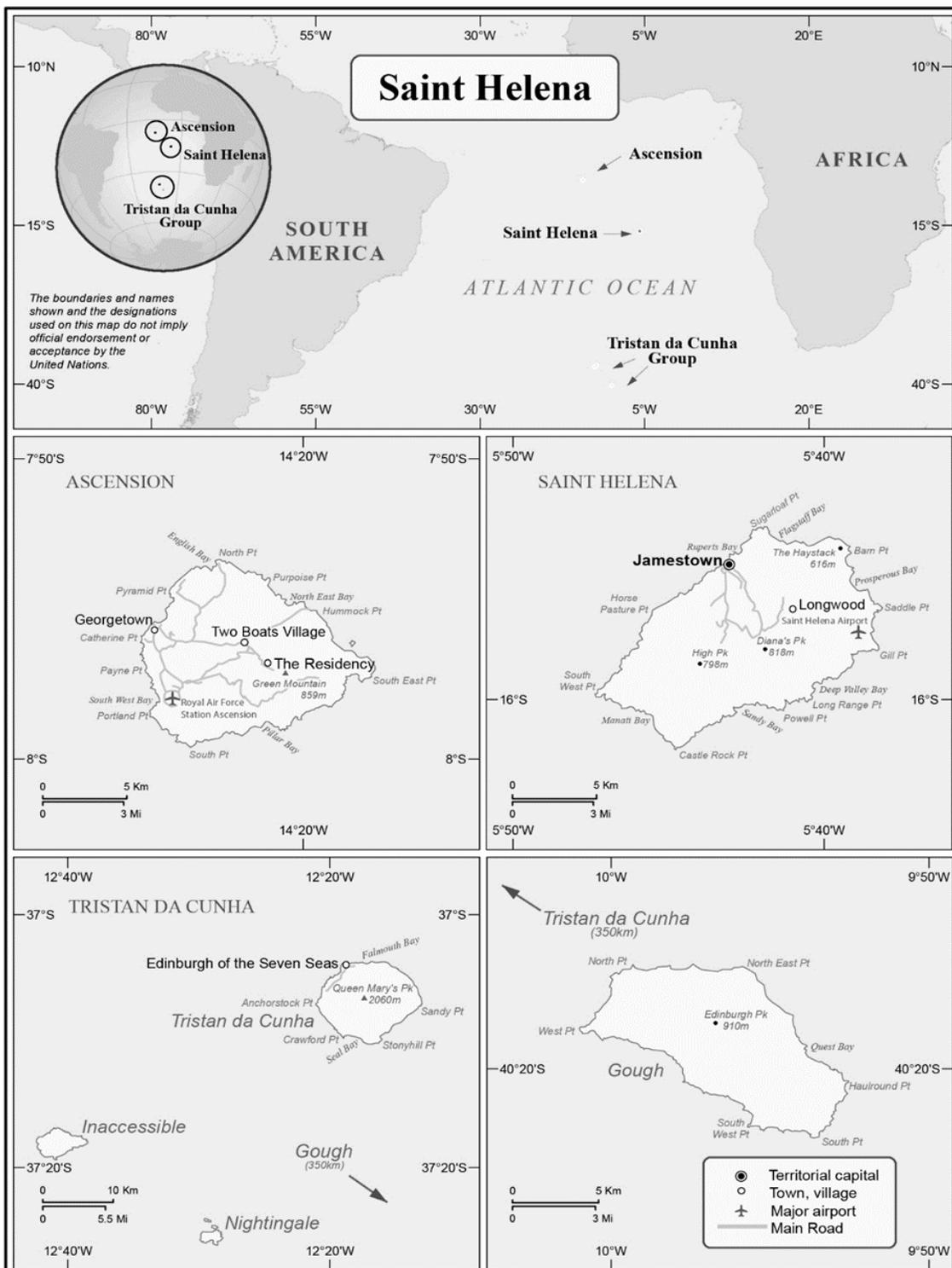
humain, tout en facilitant la conservation, la régénération et la reconstitution des écosystèmes ainsi que la résilience face aux nouveaux défis, et engage vivement la Puissance administrante à s'abstenir de mener des activités illicites, néfastes et improductives qui vont à l'encontre des intérêts du peuple du territoire, y compris de se servir du territoire comme centre financier international ;

l) Prie le territoire et la Puissance administrante de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger l'environnement du territoire et le préserver de toute dégradation, et demande de nouveau aux institutions spécialisées compétentes de continuer à surveiller l'état de l'environnement dans le territoire et de fournir à celui-ci une assistance en conformité avec leur règlement intérieur ;

m) Prie le Comité spécial de poursuivre l'examen de la question de Sainte-Hélène et de lui présenter, à sa soixante-dix-neuvième session, un rapport sur cette question et sur l'application de la présente résolution.

Annexe

Carte de Sainte-Hélène



Map No. 4569 UNITED NATIONS
 June 2017

Department of Field Support
 Geospatial Information Section (formerly Cartographic Section)